



شركة مطارات موريتانيا ش.إ.م
ص.ب. 5605 انواكشوط - س.ت. 17765
SOCIETE DES AEROPORTS DE MAURITANIE SEM
B.P. : 5605 NOUAKCHOTT - R.C. 17765

TITRE 1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES

1. Messieurs les fournisseurs sont informés qu'un appel d'offres international relatif à la fourniture d'un lot de sièges et de tablettes pour l'équipement de la salle d'embarquement de l'Aéroport de Nouakchott est lancé par la Société des Aéroports de Mauritanie (SAM).
2. Le dossier d'appel d'offres peut être consulté gratuitement pendant les jours ouvrables de 9 heures à 14 heures, à la Société des Aéroports de Mauritanie, à Nouakchott.
3. Pour participer au présent appel d'offres, le soumissionnaire doit justifier l'achat du dossier d'appel d'offres, par la présentation d'une quittance de paiement à la SAM d'un montant de **50.000 UM** pendant les heures ouvrables, à la Société des Aéroports de Mauritanie. La copie de la quittance de paiement est jointe à l'offre. Toute offre non accompagnée de la quittance de la SAM sera rejetée.
4. Les offres devront être remises au plus tard **le 18 juillet 2012 à 10 heures TU** sous pli fermé adressé à Monsieur le Président de la Commission de passation des Marchés publics du secteur des Infrastructures, ZRA Villa n°23, à côté du Stade Olympique, Nouakchott. Les offres seront ouvertes en séance publique, le même jour en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent.
5. Les offres exprimées en toutes taxes et droits de douanes compris et devront être valides pour une période de **90 jours**, à compter de la date limite de dépôt des offres.
6. Les soumissionnaires doivent joindre à leurs offres, les pièces suivantes une caution provisoire conforme au modèle joint en annexe 1 d'un montant de **sept cent mille ouguiya (700.000 UM)**.
7. Pour se voir attribuer le marché, le soumissionnaire doit remplir les conditions prévues aux paragraphes 2-14-1 à 2-14-4 du Règlement particulier de l'appel d'offres.
8. Les prestations objet du présent appel d'offres sont financées sur les ressources budgétaires propres de la Société des Aéroports de Mauritanie.

Nouakchott le 23 / 05 / 2012

Le Directeur Général de La SAM

Brahim KANE

